



Lycée Jean Mermoz

Paris, le 19 DEC. 2024

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger;

Vu l'arrêté du 31 août 2024 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger;

Vu le contrat de recrutement de Mme Françoise Sturbaut en qualité de cheffe d'établissement du lycée Jean Mermoz à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 ;

## Décide:

**Article 1er**: Mme la cheffe d'établissement est autorisée à signer le marché de restauration avec l'entreprise Cook's SRL au profit du lycée Jean Mermoz pour une durée de 36 mois à partir du 1<sup>er</sup> février 2025.

Le montant du marché s'élève à 3.570.800.000 pesos argentins (ARS) HT/ 4.520.000.000 pesos argentin (ARS) TTC soit 3.395.117 euros HT / 4.297.616 euros TTC.

**Article 2 :** Ces montants autorisés peuvent augmenter au seul rythme de l'inflation déclarés par l'institut argentin de statistique l'INDEC.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Claudia SCHERER-EFFOSSE